



# DICRIM

## Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

### Informations générales

#### **La prise en compte des risques**

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de Fréland. Ce document vise à sensibiliser la population sur les risques majeurs naturels ou technologiques qui pourraient affecter la Commune et à prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable pour favoriser l'organisation des secours

#### **La cellule municipale de crise**

La mairie a créé une cellule municipale destinée à agir et à intervenir rapidement lors de la survenance d'un évènement majeur tel qu'indiqué dans le présent dossier.

Cette cellule est composée :

- du Maire et des Adjointes
- du secrétaire
- du chef de Corps des sapeurs pompiers

#### **L'information préventive**

L'information se fera de la manière suivante :

- \* ce document sera diffusé gratuitement dans tous les foyers via le trait d'Union
- \* l'affiche relative aux risques dans la Commune sera affichée dans les bâtiments communaux et transmises aux établissements recevant du public
- \* le Dossier Départemental des Risques majeurs est librement consultable en mairie.

### Le Risque Majeur

Deux critères caractérisent le risque majeur :

1. Une faible fréquence
2. Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux (humains, économiques ou environnementaux)

## Les risques majeurs concernant la Commune de Fréland

La Commune est concernée par les risques suivants :

- le risque mouvement de terrain et coulées de boues
- le risque sismique (zone 3)

### Le risque mouvement de terrain et coulées de boues

**Les mouvements de terrain** sont des phénomènes naturels d'origines diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol.

La commune de Fréland est concernée par le risque « glissements de terrains ».

#### ***Que faire en cas de mouvement de terrain ?***

- **Évacuer** : une évacuation latérale en recherchant des points hauts
- **Ne pas entrer** dans un bâtiment endommagé
- **Suivre les consignes données par la radio**
- **Ne pas téléphoner** : il faut laisser les lignes libres pour les secours
- **Ne pas fumer** (risque d'explosion)

#### ***Et après....***

- informer les autorités de tout danger observé
- évaluer les dégâts
- s'éloigner des points dangereux

**Les coulées de boues** peuvent être dues à 2 phénomènes :

- érosion des sols due au ruissellement et entraînant les matériaux
- liquéfaction des sols déstabilisés en masse lors d'un glissement de terrain

### Le risque sismique

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes ( 1 à 5)

Le canton de Lapoutroie est classé en zone sismique 3 : sismicité modérée

**En situation normale, il est utile de repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité dans son habitation, de fixer les appareils et les meubles lourds, de s'équiper d'une radio portable avec piles, d'une lampe de poche, d'une trousse de secours.**

#### ***Que faire en cas de séisme ?***

- **à l'intérieur** : se mettre à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- **à l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut s'abriter sous un porche
- **en voiture** : s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- **après la 1<sup>ère</sup> secousse, se méfier des répliques** :
  - ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
  - vérifier l'eau, le gaz, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, quitter le bâtiment et prévenir les autorités
  - prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

## Le signal national d'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une sirène, destiné à prévenir la population d'un danger immédiat.

Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

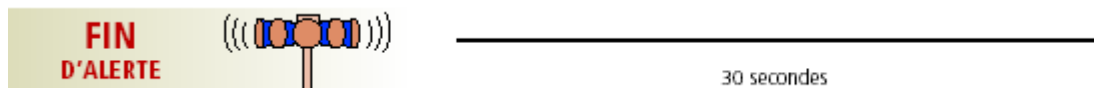
Pour donner l'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé, montant et descendant
- de 3 séquences de 1 minute 41 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes

Ce signal peut être schématisé ainsi :



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes



### **Que faire de façon générale, en cas d'alerte....**

- abritez-vous
- respectez les consignes données par les autorités
- écoutez la radio –France Bleu Alsace (101.5 Mhz), radio Flor FM (100.1)
- regarder France3 Alsace
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger
- ne téléphonez pas : il faut laisser les lignes libres pour les secours
- ne fumez pas (risque d'explosion)

### **Les numéros utiles :**

- Mairie : 03.89.47.57.13
- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15
- Centre antipoison : 03.88.37.37.37
- Météo France : 0892 68 02 68
- Dépannage EDF : 0810 333 068
- Dépannage GAZ : 0810 433 068

### **Et sur internet :**

- [www.prim.net](http://www.prim.net) : portail de la prévention des risques majeurs
- [www.haut-rhin.pref.gouv.fr](http://www.haut-rhin.pref.gouv.fr) : pour consulter le Dossier Départemental des Risques Majeurs
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) : cartes de vigilances météo et bulletins de suivi en cas d'alerte orange ou rouge
- [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net) : information sur les risques toxiques de tous les produits existants
- [www.franceseisme.fr](http://www.franceseisme.fr) : Bureau Central Sismologique Français

**Si vous devez évacuer votre habitation :**  
**RENDEZ-VOUS à la salle des fêtes de la Commune**